

Liste des pièces à transmettre pour préparer  
une liquidation-partage (divorce)

- Les coordonnées de vos avocats respectifs,
- Le questionnaire d'état civil joint dûment complété,
- Une copie complète de votre livret de famille,
- Une copie recto verso de vos pièces d'identité,
- Une copie complète de votre contrat de mariage le cas échéant,
- Une copie complète de l'acte de donation entre époux le cas échéant,
- La copie des cartes grises des véhicules et leur valeur,
- La liste de meubles à partager et leur valeur article par article,
- Les derniers relevés de comptes bancaires personnels (Monsieur et Madame) et joints,
- La valeur de rachat de vos éventuels contrats d'assurance vie,
- La valeur de vos éventuelles épargnes salariales,
- La copie complète des titres de propriété des biens immobiliers dont vous êtes propriétaires,
- La valeur des biens immobiliers (évaluation réalisée par un agent immobilier du secteur),
- La copie complète des offres de prêt et le tableau d'amortissement correspondant,
- La copie des statuts de(s) société(s) éventuellement constituées au cours du mariage,
- L'indication de savoir si vous avez été bénéficiaire d'une donation ou d'une succession (dans ce cas me fournir les documents correspondants),
- L'indication de savoir si vous êtes bénéficiaire de l'aide juridictionnelle,

Pour vous conseiller au mieux dans votre projet,  
Contactez-nous au 05 49 39 50 38